

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT

Origine : Demande de renseignement en date du 28 juin 2001

Demandeur : ACIG

Référence : SCGM-1, document 1

Question 3 :

Étant donné l'agrandissement de l'offre de SCGM dans le gaz de réseau avec l'ajout du gaz fixe, dans la mesure où ce nouveau programme serait offert, est-ce que SCGM considère bloquer en partie ainsi le développement du marché des courtiers. Veuillez expliciter.

Réponse :

Voir la réponse SCGM-1, document 1.5.